



Bonne nouvelle, la fibre est là.

Après le 28 avril 2021, tous les habitants du bourg, de Coupigny, de la Queue d'Haye et de Grumesnil sont éligibles à la fibre optique. Le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire.

Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.eurenormandienumerique.fr>.

Il faut choisir un opérateur ou fournisseur d'accès à internet (FAI) parmi ceux présents sur le réseau d'Eure Normandie numérique.

4 grands opérateurs nationaux	Bouygues	Free	Orange	Sfr
7 opérateurs alternatifs	Coriolis	iBlø	K-net	Nordnet
	Ozone	Vidéofutur	WeAccess	

Pour le moment, les 4 grands opérateurs nationaux n'ont pas encore décidé de proposer d'offre commerciale d'abonnement. Il faut donc les interroger pour connaître leur stratégie commerciale.

- Une fois le choix de l'opérateur effectué, il faut souscrire une offre fibre. L'opérateur choisi propose alors le raccordement de votre logement au boîtier optique extérieur. La fibre empruntera le même trajet que le câble téléphonique existant. En fonction du logement, le câble optique sera souterrain (Bourg, Coupigny et Grumesnil) ou aérien (La Queue d'Haye).
- Suivant le fournisseur choisi et le contrat souscrit, les frais d'installation ne peuvent dépasser 110 € pour une distance maximale de câblage de 100 m. De plus, Le fournisseur d'accès doit pouvoir proposer un abonnement à moins de 39 €.



Schéma fibre optique en aérien >>
<< Schéma de la fibre en souterrain

